

Conditions et possibilités de la traduction : Réflexions théoriques et épistémologiques

Par Hakim HESSAS

Maitre de Conférences -Université Alger 2-

Résumé :

Malgré les théories dites de la « parole dynamique » développées à partir de la fin des années 1970, la linguistique peine encore aujourd'hui à sortir du point de vue de la langue, en continuant à ignorer les corpus, les genres, les discours, et les pratiques sociales. On persiste ainsi à aborder divers phénomènes linguistiques, comme la traduction qui nous retient précisément dans cet article, sans se poser la question de la validité scientifique de ce point de vue ; alors on continue à traduire des phrases, voire des mots d'une langue, en cherchant tout simplement leurs équivalents dans une autre langue. On aboutit ainsi le plus souvent à des expressions qui ne sont guère loin des phrases étranges obtenues par les logiciels de traduction. Pis encore, en traduisant des langues – et non des textes – le plus souvent, le sens se perd en court de traduction.

Le présent article se propose de traiter de la traduction à partir du point de vue de la parole (et donc du texte), dans ses libertés les plus inattendues. Il cherche à montrer comment les normes qui caractérisent le parler, comme acte concret, conditionnent au plus haut niveau la pratique traductive.

Mots-clés : traduction, langue, parole, texte, normes, genre, corpus, discours, sens, interprétation.

1. L'importance de la traduction

Les langues, disait Leibniz, « sont les plus anciens monuments des peuples » (1842, p. 212). L'apparition d'une langue dans une région quelconque du monde témoigne de l'existence d'un univers symbolique riche, qui comprend l'art, le mythe, la religion, l'histoire, etc. Cet univers représente une manière de vivre, il symbolise l'expérience et la vie culturelle de l'homme. C'est par ces différentes et riches formes du langage, dans leur développement historique, que l'on peut connaître l'homme et le définir (Cassirer, 1975, p. 104). Si une langue est amenée à disparaître, même celle qui est parlée par la plus petite tribu du monde, c'est tout son univers symbolique qui s'estomperait avec elle. Comme l'écrit gravement M. Mammeri, dans *La mort absurde des Aztèques* « [] la réduction est porteuse de mort pour tous : les réduits bien sûr, mais aussi les réducteurs » (Mammeri, 2011, p. 18).

Quand une tribu australienne abdique par le fait d'une violence concrète ou symbolique, ce ne sont pas les Maoris qui sont diminués, c'est toute l'humanité qui subira une irréparable perte. (Mammeri, 2011, p. 18)

C'est une folle entreprise. Désormais toute différence que nous effaçons – par quelque moyen que ce soit – est un crime absolu : rien ne la remplacera jamais plus, et sa mort accroît les risques de mort pour les autres. Car qui sait si, dans la culture

barbare que nous exécutons d'une giclée de canon dédaigneuse, il n'y avait pas une formule de notre salut. (Mammeri, 2011, p. 12)

Ces « monuments de l'humanité », il est par conséquent nécessaire de les préserver et de les protéger. La sauvegarde de la diversité culturelle de l'humanité passe nécessairement par la préservation de la diversité des langues, et cela notamment par la redynamisation des langues « minoritaires », ou « en danger » (UNESCO, 2003). Pour prendre des mesures appropriées à leur sauvegarde indispensable, encore faudrait-il pouvoir évaluer leur « vitalité » et les risques de leur disparition. Pour ce faire, neuf critères ont été établis par un groupe de linguistes, en 2003, à la demande de l'UNESCO, résumés comme suit (UNESCO, 2003) :

1. Transmission de la langue d'une génération à l'autre ;
2. Nombre absolu de locuteurs ;
3. Taux de locuteurs sur l'ensemble de la population ;
4. Utilisation de la langue dans les différents domaines publics et privés ;
5. Réaction face aux nouveaux domaines et médias ;
6. Matériels d'apprentissage et d'enseignement des langues ;
7. Attitudes et politiques linguistiques au niveau du gouvernement et des institutions – usage et statut officiels ;
8. Attitude des membres de la communauté vis-à-vis de leur propre langue ;
9. Type et qualité de la documentation ;

Tableau 1. Critères d'évaluation de la vitalité des langues

Au lieu d'aller dans la logique du fatalisme qui risque de précipiter leur disparition, il faut au contraire les défendre et les mettre à l'abri, et cela en les enseignant et en leur offrant des conditions nécessaires d'enrichissement : édition, dictionnaires, grammaire, traduction, etc.

A côté de ces éléments que l'on vient de citer, la traduction s'avère ainsi être un moyen absolument efficace pour l'enrichissement des langues voire même pour leur formation et leur affirmation. Leur évolution même passe par l'« appropriation » des textes dans des langues et des cultures différentes, comme ce fut le cas du castillan :

En Espagne par exemple, sous l'impulsion du roi Alphonse X (qui se dota du titre d'*emendador*, c'est-à-dire de correcteur des textes traduits dans son royaume), la foisonnante activité de traduction de textes grecs, latins et arabes en castillan a représenté l'un des facteurs contribuant à l'affirmation de ce parler vulgaire comme langue de la cour. (Maddalena de Carlo, 2006, p. 118)

En consolidant les connaissances déjà en vigueur, la traduction permet encore l'acquisition de nouveaux savoirs dans des domaines multiples. Elle est fondamentale, non seulement parce qu'elle permet de lire les œuvres traduites, mais aussi parce qu'elle donne la possibilité de les recréer par la même occasion, comme pour la première fois. Au-delà de la simple « modulation d'un déjà dit »

(Rastier, 2013, p. 246), elle permet ainsi d'ouvrir le chemin pour d'autres traductions ou d'autres créations du même ordre : des œuvres remarquables capables de rivaliser avec les plus reconnues. Ces différentes œuvres vont ensuite s'inscrire dans un corpus de textes intégraux qu'elles vont élargir.

En outre, en élargissant le corpus, elle fait évoluer la langue : le corpus des textes traduits s'intègre au corpus de la langue. Plus une langue a traduit, plus les traductions peuvent y être comprises et évaluées et lui apportent l'enrichissement cosmopolite propre aux langues de culture. (Rastier, 2011)

Dans le cas des langues de moindre diffusion, comme la langue tamazight, un programme de traduction doit demeurer une priorité, comme c'est le cas de nombreuses autres langues du monde. Cela pourrait se faire au sein d'un Institut de recherche, ou comme le suggère Abderrezak Dourari (2011, p. 14), depuis longtemps, au sein d'une Académie, où l'on traduira de grandes œuvres de la littérature mondiale (à ne citer que ce genre). Le choix des textes à traduire doit faire l'objet d'une grande attention.

L'intérêt particulier porté par la traduction aux langues « étrangères » et aux différentes œuvres qu'elles produisent nous permettra par un processus de rapprochement et de comparaison de connaître plus facilement la nôtre. Comme le note E. Cassirer : « Tant que nous ne connaissons pas les langues étrangères, nous sommes en

un sens ignorants de la nôtre, car nous ne voyons pas sa structure spécifique et ses traits distinctifs. » (Cassirer, 1975, p. 191-192)

2. La traduction comme contact de langues ?

Lorsque l'on pense à la traduction, quand on veut la définir ou tout simplement au moment où l'on entreprend de traduire une œuvre littéraire, on adopte de coutume le point de vue de la langue : l'œuvre est écrite dans une langue, l'objectif étant uniquement de la retranscrire dans une autre. On croit d'instinct partir de la langue pour définir ce que l'on entend par la traduction. De cette manière, peut-on lire dans le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, à l'entrée traduction, que « la traduction consiste à « faire passer » un message d'une langue de départ (langue source) dans une langue d'arrivée (langue cible) » (Dubois, 1994, p. 486). Etant considérée comme un système de signes, dans cette perspective, la langue permet seulement de communiquer. D'ailleurs, dans *Les Problèmes théoriques de la Traduction*, Georges Mounin intitule clairement le premier chapitre, « La traduction comme contact de langues » (Mounin, 1963, p. 3), un point de vue que de nombreux linguistes et traducteurs adoptent. Voici l'explication qu'en donne G. Mounin :

Pourquoi étudier la traduction comme un contact de langues ?

Tout d'abord, parce que c'en est un.

Bilingue par définition, le traducteur est bien, sans contestation possible, le lieu d'un contact entre deux (ou plusieurs) langues

employées alternativement par le même individu
[...] (Mounin, *op. cit.*, p. 4)

Cette mise en avant de la langue pour caractériser la traduction n'est même pas erronée, puisque l'on écrit un texte à partir d'une langue donnée. Cette considération trouve son point de départ vraisemblablement dans le Cours de linguistique générale, attribué faussement à Saussure. Dans la dernière phrase qui clôture ce célèbre Cours, on peut lire que le véritable objet de la linguistique est la langue envisagée en elle-même et pour elle-même (Saussure, 1916, rééd. 2014, p. 317). Cette phrase apocryphe avait décidé du destin de la discipline linguistique, qui n'était guère la science véritable que Saussure voulait construire.

« Il n'y a, selon nous, lit-on dans ce Cours, qu'une solution à toutes ces difficultés, il faut se placer de prime abord sur le terrain unique de la langue et la prendre pour norme de toutes les autres manifestations du langage » (Saussure, *op. cit.*, p. 25). En réalité, cette « solution », que l'on considère ici comme un « point d'appui satisfaisant », représente un obstacle épistémologique à la problématique de la traduction – et peu s'en faut, à toutes les difficultés rencontrées en linguistique. On verra dans le simple bilinguisme une possibilité d'une traduction efficace d'un texte. Celui-ci peut d'ailleurs facilement être confié indifféremment à tout individu maîtrisant ces langues en question. Un texte que l'on réduit, dans ce

cas, à une simple langue, que l'on définit, pour sa part, comme un « système », peut accepter également d'être fractionné en plusieurs morceaux de langue ; ces éléments qui « composent » ce texte en question sont alors traduits comme ils se trouvent dans le dictionnaire, c'est-à-dire des mots que l'on enchaîne entre eux, comme si les mots suffisaient pour écrire des textes.

En se situant sur le terrain de la langue, en adoptant une approche linguistique (structurale et fonctionnelle), même en dépassant la définition de la langue comme nomenclature, le problème théorique que pose la traduction demeure entier, car l'on prend pour objet d'analyse « [...] la langue morte, écrite et étrangère dont parle Bakhtine, le système autosuffisant qui, arraché à l'usage réel et totalement dépouillé de ses fonctions, appelle une compréhension purement passive (avec pour limite la sémantique pure à la manière de Fodor et Katz) » (Bourdieu, 1980, p. 54).

Par voie de conséquence, la traduction ne désigne un contact de langues qu'en apparence, puisqu'elle ne se limite pas à une simple reproduction mécanique d'un texte. La fonction principale de la traduction est plus que substitutive : elle est transformatrice et constructive, dans la mesure où elle permet une nouvelle production intellectuelle et culturelle. Produire des phrases grammaticalement correctes, comme finalité ultime, ne suffit pas.

Et pourtant, nombreuses sont les traductions qui ne s'en tiennent qu'à cette grammaticalité de la langue, comme si les règles de combinaison des mots et des morphèmes suffisaient pour assurer la justesse du discours produit. C'est dans cette catégorie d'énoncés dits « acceptables » que l'on peut classer, dans le domaine berbère, par exemple, la traduction proposée par T. Yacine des poèmes de Cherif Kheddami, tels *Yellis n tmurt-iw* ou *A Lemri* (Yacine, 2008), et d'autres poèmes encore ; en traduisant à chaque fois des mots et non des fonds et des formes sémantiques (Rastier, 2006), le sens textuel et la textualité se trouvent complètement altérés.

3. La traduction comme activité interprétative

La traduction est vue comme « un fait de bilinguisme » (Mounin, 1963, p. 4) parce que l'on définit souvent la langue comme un instrument qui ne sert qu'à la communication. On néglige ainsi son cadre purement culturel où s'élaborent et s'échangent des valeurs. Un texte est alors vu simplement comme une séquence linguistique que des usagers produisent et s'échangent entre eux. Dans cette perspective, ils n'opèrent aucune différence entre une notice ou un manuel et une œuvre littéraire (Rastier, 2013, p. 28).

Cependant, comme élément médiateur entre l'homme et le monde, la langue se rencontre comme performances orale ou écrite dans l'œuvre qu'elle produit dans une pratique sociale qui a ses propres lois. Cette production pourrait dans l'ensemble se résumer

dans ce que l'on désigne par la parole saussurienne. P. Bourdieu prend acte de ce phénomène en citant justement Saussure :

[...] Saussure remarque bien que tout incline à croire que la parole est « la condition de la langue » : en effet, outre que la langue ne peut être appréhendée en dehors de la parole, l'apprentissage de la langue se fait par la parole et la parole est à l'origine des innovations et des transformations de la langue. (Bourdieu, 1980, p. 52)

Donc, si l'on veut aborder la traduction, on doit le faire à partir de l'usage effectif de la langue (Rastier, 2013, p. 32) ; on ne traduit pas des langues, mais des textes, même si les textes sont écrits à partir des langues. Tel est le principe épistémologique qui permet de sortir les mots de leur solitude dans laquelle la tradition grammaticale les a enfermés, et d'assurer ainsi des équivalences traductives riches.

Le palier fondamental de la traduction est le texte dans son sens saussurien de « force active et origine véritable des phénomènes » (Saussure, 2002, p. 273). Cependant, un texte n'est pas un enchaînement quelconque de mots ou de morphèmes (une simple chaîne de caractères produite théoriquement) ; suite linguistique attestée, fixée sur un support, produite dans une pratique sociale déterminée (Rastier, 2001, p. 21), le texte répond à des exigences d'ordres thématique, tactique, dialogique et dialectique – qu'on ne

détaillera pas ici. Notons seulement que ces exigences instituent la textualité qui, à son tour, assure la cohérence et la cohésion textuelles.

C'est dans ce sens que l'on doit comprendre toutes les œuvres, jusqu'au plus petit passage ou fragment qui les constituent (morphèmes), et c'est par là que l'on doit envisager la traduction, en appliquant le principe épistémologique selon lequel l'élément est déterminé dans sa classe sémantique en tenant compte du contexte global. A ces principes structuraux sous-jacents à ces œuvres, on doit rattacher des conditions historiques et sociologiques bien particulières dans lesquelles elles apparaissent (Cassirer, 1975, p. 104-105).

On ne traduit pas des mots ou des phrases isolés, mais des textes de genres et de discours bien spécifiques qu'il n'est guère possible d'ignorer si l'on veut éviter les erreurs grossières de la simple reproduction dans une langue. Comme on peut le voir sur la figure ci-dessus (Figure 1), le genre et le discours demeurent les mêmes, lorsque l'on procède à la traduction d'une œuvre donnée. Ce sont les invariants sur lesquels doit se fonder la traduction. Par conséquent, ce qui change, avec le changement de la langue et la transformation du texte, ce sont les corpus ; le corpus dans lequel se trouve l'œuvre de départ diffère de celui dans lequel sera replongée l'œuvre traduite, car ils comprennent des œuvres différentes.

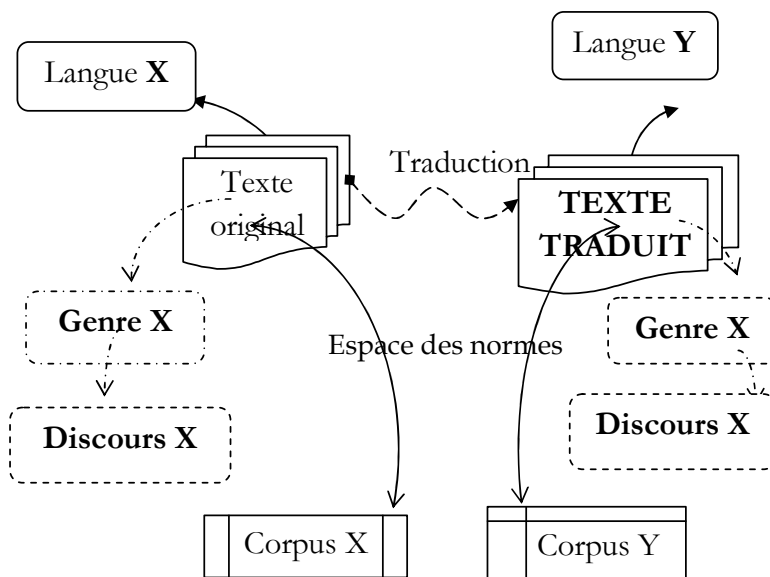


Figure 1
La traduction comme activité interprétative et l'espace des normes

Si les règles grammaticales sont nécessaires pour parler et écrire correctement dans une langue, les normes d'usages sont celles qui assurent l'équivalence traductive : la langue offre des possibilités diverses, mais son emploi demeure toujours singulier et particulier ; il dépend justement des pratiques sociales dans lesquelles s'établissent des genres, des discours et des styles. La langue et la parole, qu'il n'est plus possible de laisser séparées, se trouvent justement unies dans ce que l'on désigne par l'espace des normes (Rastier, 2007). On

comprend par là que le texte produit ou traduit n'a rien à voir avec une exécution systématique de la langue, dans le sens où le rapport entre le signifiant et le signifié d'un signe n'a rien d'universel, puisque chacune de ses apparitions dans un contexte donné peut être considérée comme unique.

C'est pour toutes ces raisons que l'on considère la traduction proposée par T. Yacine des poèmes de Cherif Kheddami comme étrange. Voici pour illustration un extrait (Yacine, 2008, p. 143) :

<i>Yellis n tmurt-iw</i>	<i>Fille de mon pays</i>
<i>A yellis n tmurt-iw A tin fi rwiw lemhayen Ulama nek d lyayeb Ma d ul-iw iec yidem Efk-iyi-d ddaewa n lxiṛ Ini-d Rēbbi ar k-īiwen</i>	<i>O Fille de mon pays Pour toi je traverse des misères Même si je ne suis pas là Mon cœur c'est avec toi Dis pour moi des prières Que Dieu me vienne en aid....</i>

Si dans la version kabyle de ce poème l'auteur construit la thématique de "l'émigration", comme une action de quitter son pays, avec tout ce qu'elle implique comme 'souffrance', 'séparation', etc., il est imperceptible dans la traduction proposée : c'est ainsi que dans ce contexte de *yellis n tmurt-iw* (fille de mon pays), *Ulama nek d lyayeb* est traduit par *Même si je ne suis pas là* ; *Hat-it di lqern n lebḥuṛ* par *Au-delà des mers* ; *Iruḥ waεziz ɣer Lpari* par *L'aimé est à Paris*.

Indubitablement, L'aimé est à Paris est une traduction fautive de Iṛuḥ waeziz yer Lpari, car le rapport entre le plan de l'expression et le plan du contenu de la forme Iṛuḥ n'est pas donné d'avance : Iṛuḥ dans ce contexte, qui ne signifie aucunement le simple fait de partir, actualise un trait sémantique /s'exiler/. De même pour Même si je ne suis pas là qui n'a pas la même charge sémantique que le vers Ulamma nek d Iṛayeb du texte original : dans la culture kabyle et spécifiquement dans ce poème, Iṛayeb désigne fortement le thème de l'émigration par l'actualisation des traits sémantiques /absent/, /exilé/, /émigré/.

En réalité, cantonnée aux seules règles grammaticales, cette traduction ne va pas au-delà du simple déchiffrement du poème ; elle ne permet ni de l'interpréter ni de le comprendre. Comme l'écrit justement D. Thouard :

S'en tenir comme le grammairien à la seule légalité régissant le fonctionnement d'une langue, c'est abandonner la réalité de cette langue et ne pouvoir plus produire que des énoncés "acceptables" au regard des règles formelles, mais souvent impossibles au regard de la pratique (et de la pragmatique) de la langue. (D. Thouard, 2004, p. 11)

Insignifiante pour la linguistique de la langue, l'activité interprétative s'impose dans la linguistique du texte (ou de la parole) : avant de traduire un texte, il est nécessaire de le comprendre et surtout

de l'interpréter dans son corpus d'origine (Figure 1). Par la traduction, on l'insère dans un nouveau corpus composé de textes du même genre et éventuellement d'autres traductions du même auteur ou d'autres auteurs encore (Rastier, 2007). Comme des ressources, les textes et œuvres traduits s'érigent en modèles que d'autres lecteurs ou traducteurs peuvent être amenés à utiliser pour traduire d'autres œuvres ou produire de nouveaux textes.

Bibliographie

1. Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris: Editions de Minuit.
2. Cassirer, E. (1975). *Essai sur l'homme*. Paris : Éditions de Minuit.
3. Cassirer, E., Hansen-Love, O. and Lacoste, J. (1972). *La philosophie des formes symboliques*. Paris: Les Editions de Minuit.
4. De Carlo, M. (2006). « Quoi traduire ? Comment traduire ? Pourquoi traduire ? », *Ela. Études de linguistique appliquée* /1 (n° 141), p. 117-128.
5. Dourari, A. (2011). « Politique linguistique en Algérie : Entre le monolinguisme d'Etat et le plurilinguisme de la société », in *Politiques linguistiques en domaine francophone*, Vienne.
6. Dubois, J. et al. (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris: Larousse.
7. <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00120-EN.pdf>
8. Leibniz, G., Jacques, A. and Fontenelle, (1842). *Œuvres de Leibniz*. Paris : Charpentier.
9. Mammeri, M. (2011). *La mort absurde des Aztèques*. In: *Le Banquet*. Alger : El Othmania.
10. Mounin, G. (1963). *Les problèmes théoriques de la traduction*. [Paris] : Gallimard.
11. Rastier, F. (1989). *Sens et textualité*. Paris: Hachette.
12. Rastier, F. (2001). *Arts et sciences du texte*. Paris : Presses universitaires de France.

13. Rastier, F. (2006). « Formes sémantiques et textualité », [En ligne], URL : <http://www.revue-texto.net/index.php?id=532>.
14. Rastier, F. (2007). «La traduction : interprétation et genèse du sens», [En ligne], URL : <http://www.revue-texto.net/index.php?id=2202>.
15. Rastier, F. (2008). «Conditions d'une linguistique des normes», [En ligne], Volume XIII - n°3 (2008). Coordonné par Carine Duteil, URL : <http://www.revue-texto.net/index.php?id=1612>.
16. Rastier, F. (2011). « Linguistique interprétative et fondements sémiotiques de la traduction », *Texte !* vol. XV, n°4, 2010-vol. XVI-n°1.
17. *Rastier, F. (2013). Apprendre pour transmettre. Paris : Presses universitaires de France.*
18. *Saussure, F., Bally, C., Sechehaye, A., Riedlinger, A., De Mauro, T. & Calvet, L. (2014). Cours de linguistique générale. Béjaia : Talantikit.*
19. *Saussure, F., Bouquet, S., Engler, R. and Weil, A. (2002). Ecrits de linguistique générale. [Paris] : Gallimard.*
20. Thouard, D. (2004). «Méthode des sciences de la culture», [En ligne],
21. UNESCO. (2003). *Vitalité et disparition des langues*. Groupe d'experts spécial de l'UNESCO sur les langues en danger, UNESCO, Paris
22. URL: <http://www.revue-texto.net/index.php?id=638>.
23. Yacine, T. (2008). *Chérif Kheddam ou L'amour de l'art*. Alger : Alpha.